

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 03 octobre 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni le jeudi 03 octobre 2019 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREAU D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Madame Nadine CABOCHE, Messieurs PERNOT Daniel, GAVAND Jérôme, JANSOONE Romain, Pierre REVOL conseillers.

Absents excusés : M. GENSSE Jean-Michel, pouvoir à M. BUISSON et M. Stéphane LARDET, pouvoir donné à Mme LACOMBE.

Absents non excusés : M. CAMELIN Samüel, Mme Marina MARQUES

Désignation du secrétaire :

M GAVAND Jérôme a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2019;

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

2. Point par Mme LACOMBE 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

- Inauguration des vestiaires le samedi 31 août. Reprise des entrainements de foot sur le stade les mercredis après-midi avec les premiers plateaux le samedi à l'automne.
- Inauguration de l'**Allée du Souvenir** au cimetière le 28 septembre : bonne participation des porte-drapeaux de tout le département, une belle cérémonie.
- Relance du projet d'antenne relais à la zone par Orange pour améliorer la réception 4G.
- Des animations sont prévues pour les fêtes de Noël notamment AEL avec une soirée « Accordéon et huîtres », et nous sommes en attente d'informations sur l'organisation de la fête de Noël au Pays des Lacs.

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2ème adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement :

3.1. Urbanisme - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclaration préalables :
 - o Photovoltaïque en toiture rue des Cités
 - o Mise en accessibilité salle du bas du foyer et WC publics (commission accessibilité défavorable, dossier à retravailler)
 - o Protection terrasse rue Tristan
 - o Ravalement de façade Route de Poitte
- Permis de construire
 - o Création logement Grande Rue
- OPH/Maison pour tous : le permis d'aménager sera déposé 2ème quinzaine de novembre.

3.2. Etablissement Public Foncier (EPF) :

La Communauté de Communes du Pays des Lacs adhérant à l'EPF, ses communes peuvent bénéficier des services proposés. Cet organisme peut intervenir pour les communes soit en négociation, soit en portage pour l'acquisition de terrain ou de bâtiments intéressants sur lesquels une commune peut avoir un projet. Cela permet aux communes de pouvoir saisir des opportunités et/ou d'avancer leurs projets d'aménagement.

L'EPF sollicite la Communauté de Communes pour connaître les projets d'intervention possible sur les communes au cours des 2 années à venir.

Mme le maire expose que la commune pourrait être intéressée par certains bâtiments en l'état d'abandon et sollicite l'avis du conseil.

3.3. Travaux :

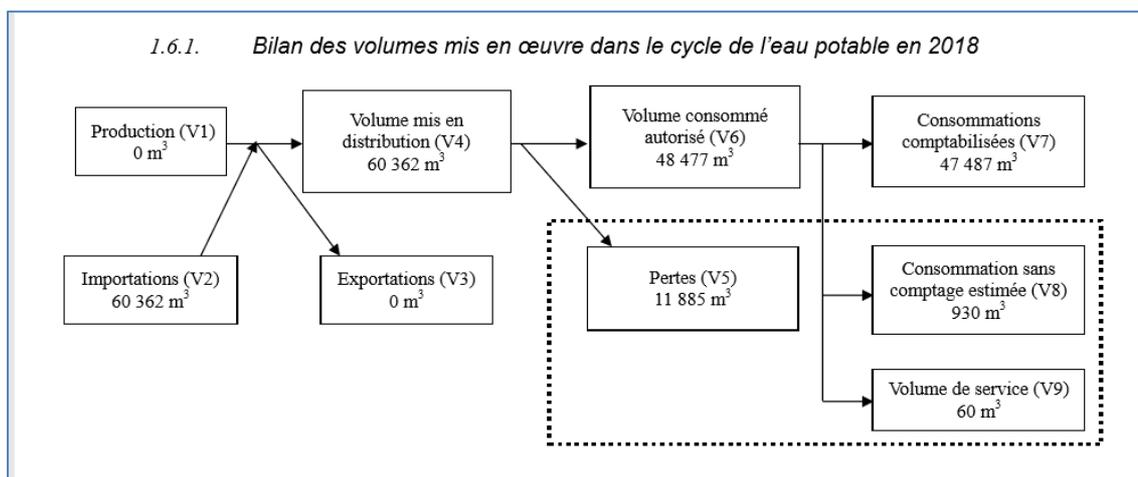
3.3.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

- Fin des tontes et débroussaillage, nettoyage du cimetière, pose de potelets pour limiter le stationnement sur les trottoirs et dans la grande rue.
- Pose des bordures et rénovation des trottoirs : mise en « séparatif » des eaux pluviales et usées sous la partie rénovée par anticipation. La partie de trottoirs en béton encore en bon état prévue en rénovation l'année prochaine est plus petite que prévue suite à la création d'un bateau.
- Réfection parement du mur soutènement à la capitainerie.
- Enfouissement ligne HTA : les travaux devraient reprendre cet hiver, l'entreprise Serpollet remplaçant l'entreprise SOCATER. Une réunion de préparation et de validation de la remise en état a été faite entre la commune, ENEDIS et l'entreprise SERPOLLET, concernant notamment route de Poitte, Chemin de la Guide et route de la Saisse.

3.4. Approbation RPQS 2018 :

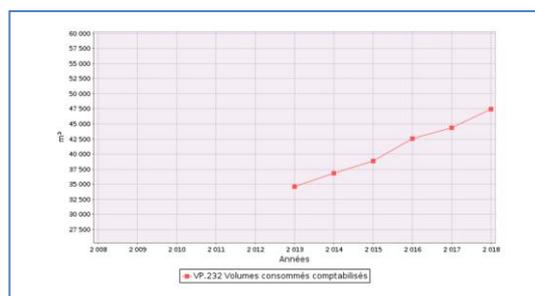
Mme Lacombe présente les Rapports Prix et Qualité du Service eau et assainissement (RPQS) 2018. La Délégation de Service Public était assurée par la société VEOLIA.

RPQS EAU :



Le rendement est de 80.3%, et au-delà du minimum demandé par l'Agence de l'Eau. On observe cependant une forte augmentation de la consommation moyenne par abonné : 104,37 m³ (2018) contre 96,77 m³ (2017). C'est une progression constante depuis 2013.

Il faut surveiller les groupes de sécurité des chauffe-eau qui fuient à cause de la pression.



RPQS ASSAINISSEMENT :

Pas d'épandage de boues en 2018, celui-ci été réalisé en 2019 dans le cadre du contrat de délégation de la SOGEDO.

A l'issue de la présentation les RPQS sont approuvés à l'unanimité.

Les délibérations seront prises

4. Point par M. Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune :

4.1 Décision modificative pour amortissement et extourne diagnostic assainissement en M14 : M. BUISSON présente les DM nécessaires pour la comptabilisation de :

- Intégration de la Maitrise d'Œuvre SIDEC sur les travaux faits en ZA pour l'eau potable
- Extourne du diagnostic assainissement et de la subvention en M14 car inclus dans le PLU
- Amortissements

Les DM sont approuvées à l'unanimité

Les délibérations seront prises.

Point sur la trésorerie :

La subvention TEPCV devrait être versée d'ici fin octobre ainsi que celle pour l'aménagement de l'APC ce qui conduira à une trésorerie confortable en fin d'exercice.

4.2 Rapport CLECT :

Mme le maire présente le rapport de la CLECT, celui-ci porte sur :

- **le transfert de la ZA « au PAS » à la Communauté de Communes.** Ce transfert permettra aux entreprises de bénéficier de plus d'accompagnement sur des dossiers tel que dossiers (transmission, subvention, agrandissement, ...). Comme lors de tout transfert, la Communauté de Communes prélèvera sur les Attributions Compensatrices (AC) les frais d'entretien et la provision pour le renouvellement d'infrastructure à l'identique (éclairage par exemple).
Pour la commune de Pont de Poitte les frais s'élèvent à 2460.13€ pour la provision de renouvellement, et à 3424, 69€ pour l'entretien. Celui-ci continuera cependant à être effectué par les agents communaux au travers d'une convention et la somme ne sera pas due à la CCPL.
- **le transfert de la cotisation SDIS :** celle-ci est désormais payée par la Communauté de Communes qui la récupère ensuite sur les AC. Pour 2019 le Département du Jura a appelé la même somme qu'en 2019, qui se monte à 22 066 € pour Pont de Poitte.

Le rapport de la CLECT est approuvé à 10 voix pour et 1 abstention

Une délibération sera prise

4.3 Fermeture des trésoreries, motion :

Mme le maire fait part du projet de réforme des finances publiques qui passe par la fermeture des trésoreries locales. Le service serait rendu d'une part aux particuliers au travers des Maisons France Services (financées par les collectivités locales avec un peu de subvention de l'Etat) et d'autre part aux collectivités locales dans les pôles centre du département.

La communauté de communes après avoir pris contact avec la DGFIP s'est montrée défavorable à cette nouvelle suppression de service public, et demande que –si la suppression est effective- l'Etat prenne davantage en charge la création des Maisons France Services (MFS) tant au niveau de l'investissement initial que du fonctionnement à terme.

Mme le maire fait part de la motion votée lors du conseil communautaire et demande à ce que le conseil, s'il le souhaite, adopte une motion similaire.

Le conseil exprime son souhait d'avoir une trésorerie au moins à l'échelle de la nouvelle intercommunalité et 4 Maisons France Service sur ce territoire.

La motion est décidée à 10 voix pour et 1 abstention

Une délibération/motion sera prise

5. Modification horaire poste adjoint administratif :

Mme Marielle Roy travaillant à 80 % à la commune de Pont de Poitte et souhaitant à sa demande travailler 2 demi-journées par semaine à la mairie de Charcier, il convient de modifier le temps de travail affecté au poste d'agent administratif C2 et de le porter à 30 h par semaine à compter de début octobre au lieu d'un temps plein.

Ce changement n'affecte pas les heures de présence de Marielle Roy à Pont de Poitte.

La modification horaire présentée est approuvée à l'unanimité

Les délibérations seront prises

6. Convention parcelles rue des Chevilles :

Suite aux contacts pris, Melle Détrout et M. Gentelet Mathieu utilisant une partie de la parcelle A1327 souhaitent louer cette partie de parcelle comme défini lors du conseil du 19/04/2019 au tarif de 140€/an. Mme le maire demande au conseil de se prononcer sur cette location.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité pour cette location.

Une délibération sera prise.

M.Pery et Mme Gouverneur étant également concernés par cette occupation ont décliné l'offre de location et demande à la commune d'entretenir à nouveau cette partie de parcelle.

7. Consultation suite demande d'enregistrement d'exploitation par SJM Eurostat :

Mme LACOMBE présente la demande de classement de l'entreprise SJM au titre de la protection de l'environnement.

Les seules observations portent sur la nécessité de capteurs anti feu sur tous les bâtiments selon les préconisations (matériels spécifiques /poussières).

8. Eclairage nocturne :

Suite à la consultation des habitants via le dernier bulletin municipal, dont le résultat est favorable à la coupure nocturne, suite au dernier conseil municipal sur les modalités techniques de cette coupure, compte-tenu de la répartition du réseau d'éclairage public qui ne permet pas de distinguer uniquement la place ; il est proposé une coupure générale de minuit à 5h30, toute l'année, avec la possibilité de maintenir allumé toute la nuit, - par intervention manuelle- lors de manifestations nocturnes estivales ou hivernales. Il est proposé à la CCPL d'éteindre le panneau lumineux selon les mêmes horaires

La proposition d'extinction entre 24h et 5h30 est approuvée à 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

Une délibération sera prise

9. Affouage :

Pas de parcelles ouvertes à l'affouage cette année. Un tour sera fait avec les garants et l'ONF pour la reprise des lots non réalisés dans les temps, conformément au règlement d'affouage.

Réunion avec l'ONF pour le plan de gestion le 6 novembre prochain.

10. GEMAPI : confluence Ain Drouvenant :

Mme le maire fait part de la rencontre avec le PNR chargé de la mission GEMAPI et présente le projet de reméandrement de l'Ain entre Charézier et Patornay, pour qu'il retrouve son lit tel qu'avant son redressement dans les années 40 à 50.

L'étude prendra 2 à 3 ans, considérant, tant l'enjeu essentiel de la préservation de la nappe d'eau potable, que de la stabilité du village de Patornay, que les impacts agricoles, environnementaux, etc. Si les résultats sont favorables les travaux pourraient démarrer en 2022, s'accompagnant aussi d'aménagements paysager et pédagogique, le long de l'Ain.

11. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :

Fusion des Communautés de Communes :

A l'issue du favorable des communes, la fusion des 4 communautés de communes sera effective au 1^{er} janvier 2020.

PLUi :

La procédure suit son cours et des réunions publiques seront organisées courant novembre, pour un arrêt à la mi-février et une approbation automne 2020, en même temps que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays lédonien dont nous dépendons et avec lequel nous devons être en compatibilité.

12. Questions diverses :

Opération brioches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.